



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Projet de réaménagement de la route nationale 21

Question orale n° 288

Texte de la question

M. Jean-Pierre Cubertaon appelle l'attention de Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, sur le projet de réaménagement de la route nationale 21. Dans les territoires ruraux, la mobilité, plus que partout ailleurs est une question incontournable. Quand la densité de population et de services est faible et que les distances sont grandes, la question des déplacements est une problématique quotidienne. Dans les campagnes, le premier moyen de transport est la route. Les axes routiers sont donc des infrastructures structurantes pour le territoire : ils répondent à la demande croissante de mobilité des populations et des marchandises ; ils dynamisent les territoires en facilitant l'implantation d'entreprises et de talents ; enfin, ils assurent la mission de désenclavement des zones rurales. La route est donc aujourd'hui au cœur de problématiques aussi variées que l'insertion sociale et professionnelle des populations, l'accès aux services publics ou les débouchés des entreprises. Actuellement, de nombreux projets routiers sont à l'étude. En tant qu' élu d'un territoire rural, souffrant d'une accessibilité ferroviaire, routière et aérienne plus faible que le reste du pays, le député pense qu'il convient de donner une priorité aux projets qui « ouvrent » les territoires. L'un de ces projets attire particulièrement son attention : le projet Euro 21, soit la mise en deux fois deux voies de la RN21 entre Limoges et Tarbes. Il se déploie sur un axe Nord-Sud de 385 km reliant cinq départements, trois régions et deux pays. Il défend l'idée d'un projet de développement respectueux des territoires traversés et vecteur de dynamiques fortes pour le Sud-Ouest. Les vertus de cette infrastructure pour l'ensemble du Sud-Ouest seraient nombreuses : réintégration des zones mal desservies dans les dynamiques régionales ; rééquilibrage du développement des territoires, en particulier les bassins excentrés ; amélioration de l'accessibilité aux pôles de service : santé, éducation, formation, zone d'emploi ; amélioration d'attractivité des territoires et leur valorisation comme « territoire à vivre » afin de freiner la fuite des actifs et des entreprises. De plus, à l'heure où le projet européen est réinterrogé, le projet Euro 21 pourrait s'intégrer à une dynamique de coopération européenne renforcée. Grâce à son lien avec le projet TCP, il répondra aux objectifs de partenariat international entre la France et la péninsule ibérique. Alors que l'État avait inscrit ce projet dans son schéma national des infrastructures de transport en 2011, il souhaiterait connaître sa position sur ce projet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Cubertaon](#)

Circonscription : Dordogne (3^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 288

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 avril 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [10 avril 2018](#)

Question retirée le : 17 avril 2018 (Retrait à l'initiative de l'auteur)